

**Conseil d'administration
Séance du 7 juin 2016**

Délibération n° 5

**Approbation du rapport d'expertise relatif au financement de l'étanchéité
des terrasses du bâtiment des Chênes 1 via le CPER**

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions,

Vu la délibération du Conseil régional du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan entre l'Etat et la Région Ile-de-France ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Vu la délibération du conseil d'administration du 20 octobre 2015 portant approbation du schéma directeur 2016-2020 en matière de stratégie immobilière et numérique,

Considérant que la façade du bâtiment principal de l'université (Chênes 1) a subi des dégradations en 2005,

Considérant que l'université a missionné, en 2009, le bureau d'études BERIM pour la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble du clos et du couvert du bâtiment dans la perspective d'une opération de grande ampleur consistant à remettre en sécurité l'ouvrage,

Considérant que l'université a retenu, en 2011, un cabinet de maîtrise d'œuvre pour lancer l'opération de réfection des façades du bâtiment avec un financement apporté par l'État,

Considérant que les travaux relatifs aux façades ont été engagés en 2014 et sont en cours d'achèvement,

Considérant que l'objectif est de finaliser l'ensemble du poste clos/couvert du bâtiment des Chênes 1 dans la continuité de la première opération et ainsi répondre à une double exigence : d'une part sécuriser et pérenniser l'ensemble du bâtiment, d'autre part améliorer les performances thermiques du bâtiment dans sa globalité,

Considérant que le projet, objet du rapport d'expertise, s'inscrit dans une démarche globale de réfection de l'enveloppe des Chênes 1 et porte sur la réfection des étanchéités terrasses, leur mise en sécurité ainsi que le remplacement des menuiseries des Chênes 1,

Considérant que cette seconde phase permettra à l'université d'achever le clos et le couvert de ce bâtiment, d'améliorer les conditions de travail des usagers et de diminuer la facture énergétique du bâtiment,

Considérant que cette opération bénéficie d'un financement de 2,5 M€ dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 26
Nombre de membres présents : 21	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 5	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 5	Non participation : 0

Article 1^{er} : approuve le rapport d'expertise relatif aux travaux de réhabilitation de l'ensemble des toitures terrasses du bâtiment des Chênes 1, leur mise en sécurité et le remplacement des menuiseries.

Article dernier : précise que ledit projet de réhabilitation a été retenu dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) pour un montant de 2,5 M€ HT.

Le président de l'université
François GERMINET

